

Service de la sécurité sociale

Le RREGOP

Le présent document et son contenu sont protégés par le droit d'auteur et, sauf indication contraire, sont la propriété exclusive du Service de la sécurité sociale de la Centrale des syndicats du Québec. Aucune partie du document ne peut être utilisée, copiée, reproduite, publiée, transmise, distribuée ou modifiée, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et aucune œuvre dérivée ne peut être créée sans l'autorisation écrite de la Centrale des syndicats du Québec.





Coordonnées importantes

RRQ

Adresse postale	Numéros de téléphone	Numéros de téléphone				
Retraite Québec	Région de Québec	418 643-5185				
Case postale 5200 Québec (Québec) G1K 7S9	Région de Montréal	514 873-2433				
Quesce (Quesce) GIN 755	Sans frais	1 800 463-5185				
Courriel (utiliser le formulaire sur la nage Weh) :						

Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE, etc.)

Adresse postale	Numéros de téléphone			
Retraite Québec Régimes de retraite du secteur public Case postale 5500, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 0G	Région de Québec	418 643-4881		
	Sans frais	1 800 463-5533		
Courriel (utiliser le formulaire sur la page Web) :				

https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/courrier/secure/info renseignement.htm

Survol des sujets

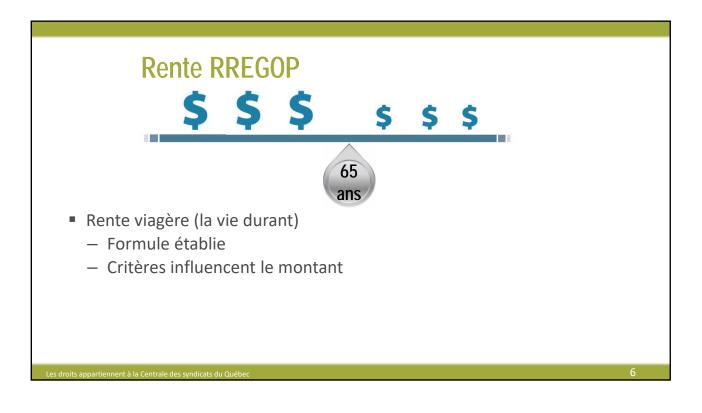


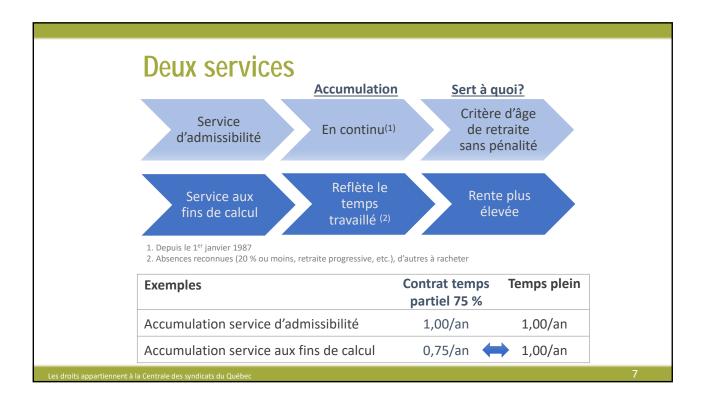


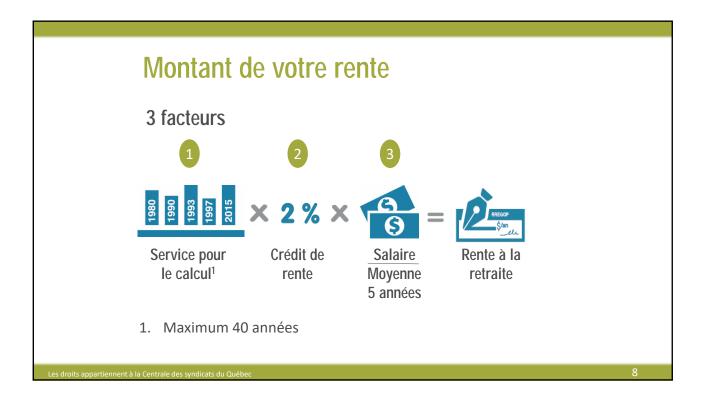


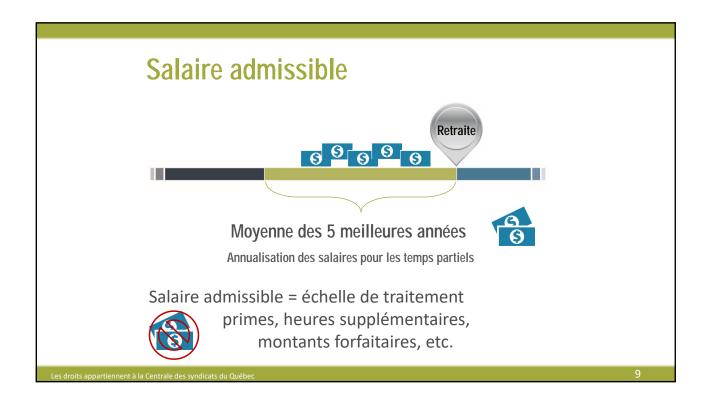


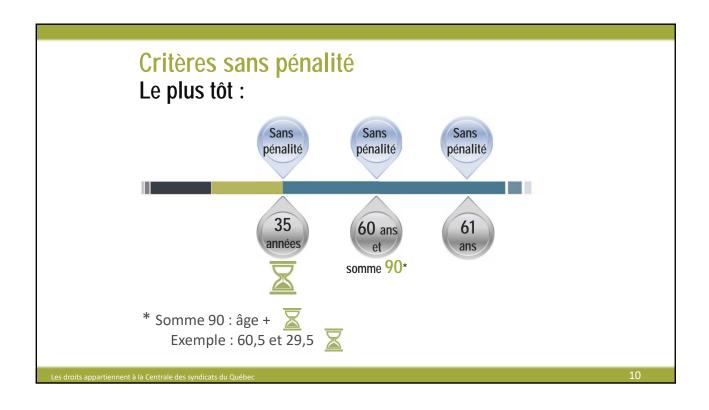


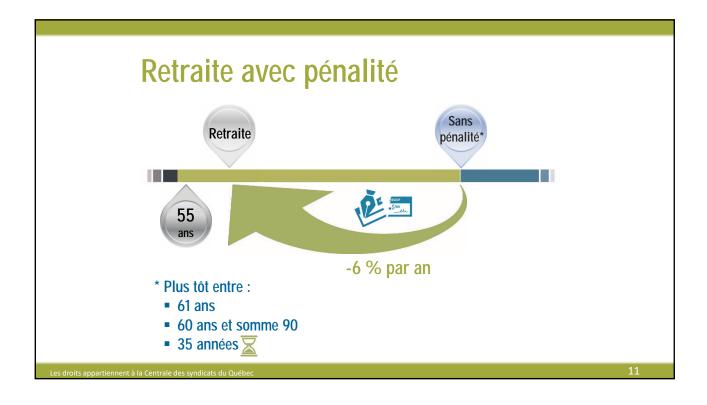




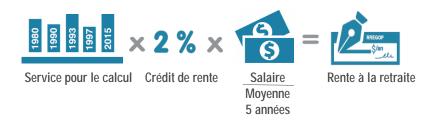








Retraite sans pénalité – Exemple 60 ans



30 années \times 2 % \times 41 000 \$ = 24 600 \$/an*

* Rente de base avant 65 ans

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

Retraite avec pénalité – Exemple 58 ans

28 années de service



Critère 61 ans : 61 - 58 = 3 ans

Critère 60 ans (90): 60 - 58 = 2 ans (critère retenu)

Critère 35 années $\boxed{\times}$: 35 – 28 = 7 ans

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

13

Retraite avec pénalité – Exemple (suite)



Service pour le calcul Crédit de rente

Salaire Moyenne 5 années Rente à la retraite

28 ans \times 2 % \times 39 423 \$ = 22 077 \$/an

Pénalité : $-6 \%/an \times 2 ans = -12 \% (2 649 \$)$



19 428 \$/an

Rente de base avant 65 ans

Les droits annartiennent à la Centrale des syndicats du Québes

En résumé	+2 a	+2 ans	
Âge de retraite	58 ans	60 ans	
1980 1990 1997 2015	28 années (56 %)	30 années (60 %)	
9	39 423 \$	41 000 \$	
San San	-12 %	0 %	
Rente brute	19 428 \$	24 600 \$	
	+5 17	72 \$	
iennent à la Centrale des syndicats du Québec			

Relevé de participation

- Produit chaque année, à l'automne
- Différentes simulations de montants de retraite
- Versé sur le site de Retraite Québec dans « Mon dossier » (voir lien diapo 63)
- Dans le futur, nous pourrons visualiser dans « Mon dossier » les étapes de traitement d'une demande soumise à Retraite Québec

es droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québ

Québec

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

Relevé de participation au 31 décembre 2018

MADAME

Date d'émission : 1er octobre 2017 Numéro d'identification : Date de naissance : 22 mai 1967 Date de début de participation : 14 octobre 1997

Votre relevé présente un résumé de vos données de participation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au 31 décembre 2016 ainsi que les prestations qui vous seraient payables.

Estimation de votre rente de retraite

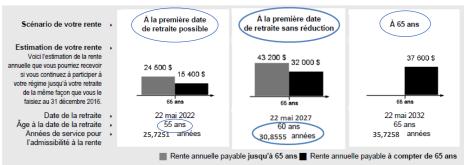
Votre âge à la date de votre retraite et le nombre de vos années de service auront un effet sur le montant de votre rente de retraite.

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

17

Estimation de votre rente de retraite

Votre âge à la date de votre retraite et le nombre de vos années de service auront un effet sur le montant de votre rente de retraite.



Votre régime de retraite prévoit une diminution de votre rente applicable à compter de 65 ans. Cette diminution pourrait être comblée en tout ou en partie par la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ), la pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral (SV) et par l'épargne personnelle.

Pour obtenir d'autres scénarios de retraite, utilisez l'outil Estimation de la rente au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/outils.

18

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

Page 2 du relevé de participation

Emplois en 2018

L'information ci-dessous a été déterminée à partir des données fournies par votre employeur. Si vous constatez que ces données ne représentent pas votre situation personnelle, communiquez avec votre employeur.

Employeur	Salaire admissible	Années de service pour le calcul de votre rente	Cotisations
Commission Scolaire Sir-wilfrid-laurier	77 271,31 \$	1,0000	7 066,35 \$
Total	77 271,31 \$	1,0000	7 066,35 \$

Années de service et cotisations

Ce tableau présente votre participation accumulée au 31 décembre 2018

	Années de service pour l'admissibilité à la rente	Années de service pour le calcul de votre rente	Cotisations et intérêts
Cumulatif au 31 décembre 2017	21,2655	19,2820	66 218,38 \$
Emplois en 2018	1,0000	1,0000	7 066,35 \$
Intérêts accumulés en 2018	-		8 018,42 \$
Cumulatif au 31 décembre 2018	22,2655	20,2820	81 303,15 \$

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

19

Page 2 du relevé de participation

Jours d'absence rachetables

Selon les données fournies par vos employeurs, vous avez cumulé 402 jours d'absence rachetables au 31 décembre 2018

Employees	Jours d'absence par période						Takal
Employeur	1999	2000	2001	2008	2011	2012	Total
Commission Scolaire Sir-wilfrid-laurier	1	84	116	101	42	58	402
Total							402

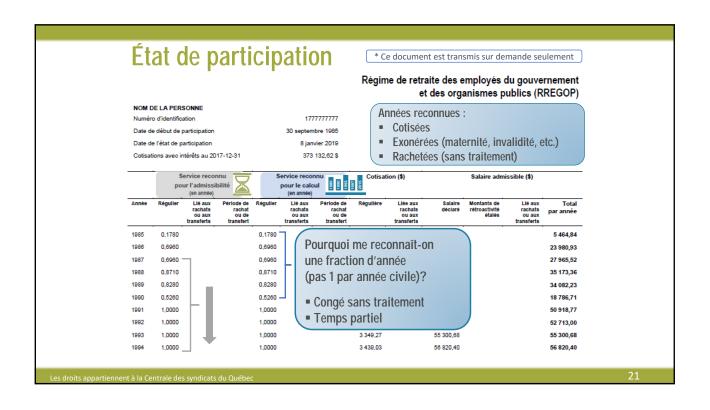
Votre régime prévoit, à certaines conditions, la reconnaissance automatique et sans frais d'un maximum de 90 jours lors du calcul de votre rente pour combler certaines absences sans salaire. Sur vos 402 jours d'absence rachetables, 90 jours sont reconnus sans frais et ont été considérés dans les estimations de rente présentées au début de votre relevé.

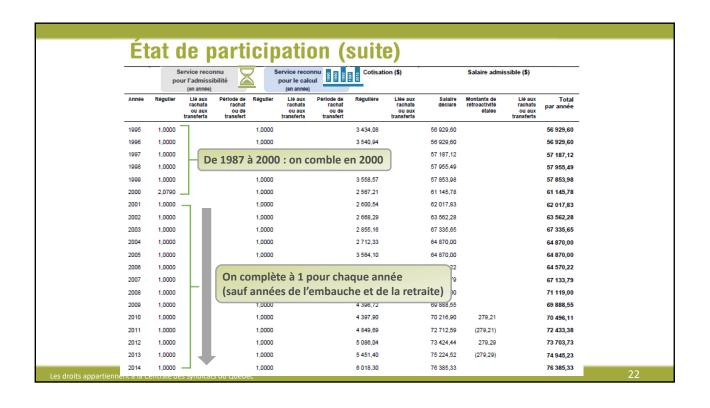
Avant de demander un rachat de service pour les 312 jours d'absence rachetables, vous pouvez utiliser l'outil de calcul Estimation du coût d'un rachat de service au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/outils. Pour plus de détails, consultez la publication Les rachats de service dans notre site Web.



Utile pour remplir le formulaire RSP-727-ABS afin de déterminer les années (années civiles) de période d'absence à racheter

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec





État de participation (suite)

		ervice reco Ir l'admissi (en année)	ibilité	Z [Service reco pour le calc (en année)		Cotisat	ion (\$)		Salaire adm	issible (\$)	
Année	Régulier	Lié aux rachats ou aux transferts	Période de rachat ou de transfert	Régulier	Lié aux rachats ou aux transferts	Période de rachat ou de transfert	Régulière	Liée aux rachats ou aux transferts	Salaire déclaré	Montants de rétroactivité étalés	Lié aux rachats ou aux transferts	Total par année
2015	1,0000 -	1		1,0000			6 598,93		77 318,47			77 318,47
2016	1,0000	-		1,0000			6 207,88		77 636,15	885,99		78 522,14
2017	1,0000 _			1,0000			5 549,30		80 654,47	(885,99)		79 768,48
Total	31,8	740		30,	7950		115 0	81,36				

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

23



de la vieillesse (PSV) +

 Régime de rentes du Québec (RRQ)

Rente du Régime de rentes du Québec

Rente régulière à 65 ans

Rente maximale (2022): 15 043 \$/an

On peut la demander dès 60 ans

En contrepartie, une réduction permanente s'applique : en fonction du nombre de mois d'anticipation avant 65 ans

Réduction pour anticipation	Rente maximale (2022) à 60 ans
0,60 %/mois*	9 628 \$ (64 %)/an

 Demande après 65 ans : bonification de 0,70 %/mois (À 70 ans : 21 361 \$/an)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

25

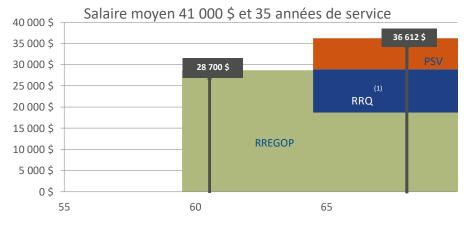
Diminution de la rente du RREGOP à 65 ans



- Appelée « coordination avec la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) »
 - Valeur estimée indiquée dans votre relevé annuel
- À compter du mois qui suit le 65^e anniversaire
- Et si je demande ma rente RRQ à 60 ans?
 - La diminution de votre rente du RREGOP est inchangée à

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



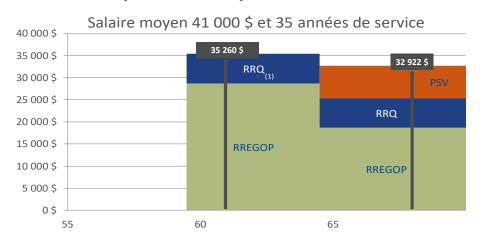


1. La rente RRQ dépend de votre participation à ce régime (aux fins d'illustration)) et la portion supplémentaire du RRQ est exclue.

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

27

RRQ à 60 ans (estimation)



 La rente RRQ dépend de votre participation à ce régime (aux fins d'illustration)) et la portion supplémentaire du RRQ est exclue.

Les droits annartiennent à la Centrale des syndicats du Québes

À quel âge demander votre rente RRQ?

Plusieurs aspects à considérer :

1. Espérance de vie

Âge de la demande	Rente (salaire moyen en carrière : 41 000 \$)	Commentaire
60 ans	546 \$/mois	J'ai un an de plus de paiements (commencent à 60 ans au lieu de 61 ans) donc 6 650 \$
61 ans	608 \$/mois	J'ai une rente plus élevée de 62 \$/mois à vie

- À près de 70 ans (plus ou moins 107 mois), les montants accumulés seraient semblables
- Espérance de vie d'une personne de 60 ans actuellement : Homme : 86,6 ans
 Femme : 89,7 ans
- À quel âge pensez-vous mourir...?

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

20

À quel âge demander votre rente RRQ? (suite)

- 2. Besoins financiers
 - Vos besoins financiers seront-ils plus élevés avant ou après 65 ans?
 - Considérez toutes les sources de revenus
 - Exemple : retirer vos REER plus tôt et demander votre rente RRQ plus tard?
- 3. Impôt
 - Attention au taux marginal élevé
 - Il peut être avantageux de niveler les revenus d'une année à l'autre

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

À quel âge demander votre rente RRQ? (suite)



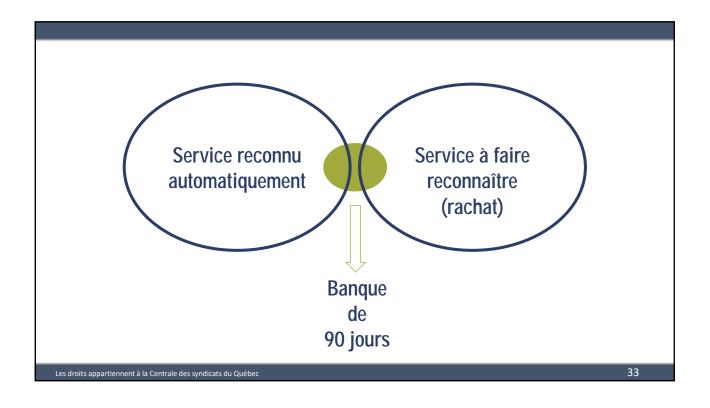
En conclusion : un choix propre à chacun selon sa situation et ses priorités

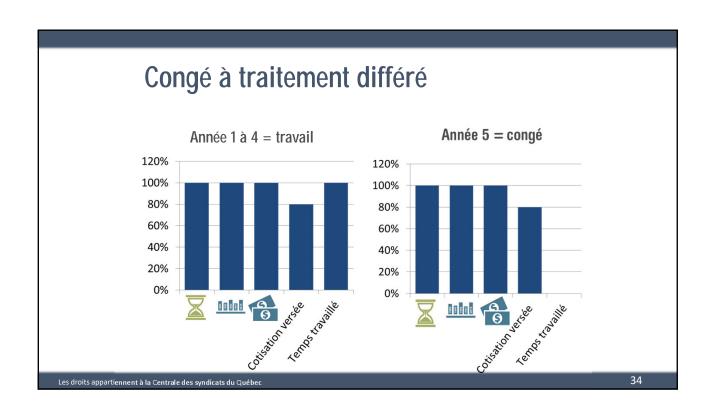


Consultez un planificateur financier au besoin

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec







Congé à traitement différé (suite)

Conditions

- Période de 2 à 5 ans
- Incluant un congé de ½ ou 1 année
- Nécessite le consentement de l'employeur

Considérations

- Règle fiscale : retour au travail pour une durée au moins égale à la durée du congé avant la retraite
- La réduction de rémunération peut diminuer la rente payable par le Régime de rentes du Québec

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

35

Retraite progressive

En quoi cela consiste-t-il?

 Réduire son temps de travail avant la retraite



Conditions

- Durée maximale de 5 ans (entre 1 et 5 ans)
- Réduction du temps de travail maximal de 60 %
- Admissible à la retraite à la fin de l'entente (avec ou sans réduction)
- Nécessite une entente avec l'employeur

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

Retraite progressive (suite)

Régime de retraite

Service : pleinement reconnu

Salaire reconnu : régulier à l'échelle

Cotisation prélevée : salaire reconnu

En résumé

- √ réduction de tâche
- ✓ cotisation sur le plein traitement
- ✓ reconnaissance du service et du salaire à 100 %

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

37

Retraite progressive (suite)

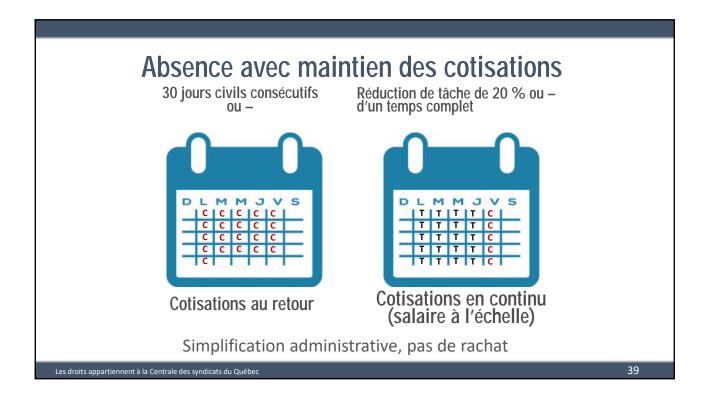
Considérations

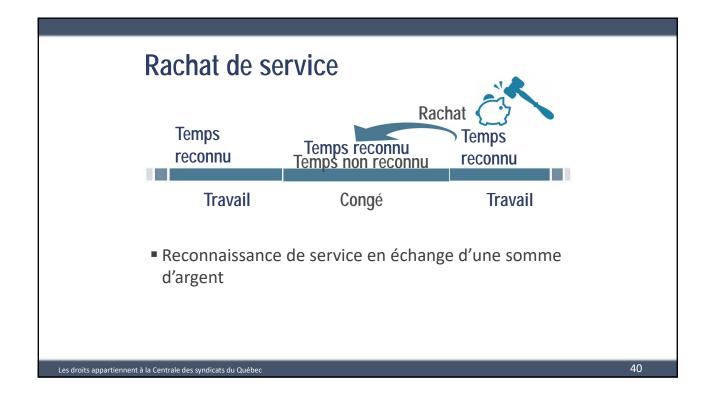
- Invalidité
- Partage du patrimoine



 La réduction de rémunération peut réduire la rente payable par le Régime de rentes du Québec

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec





Rachat de service (suite)

2 principaux types de rachat

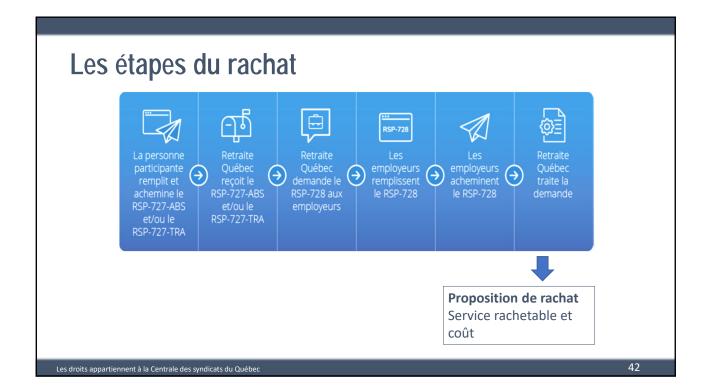
Congé

- 1 Parental ou de compassion
- 2 Sans traitement (régulier)



Formulaire RSP-727-ABS

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

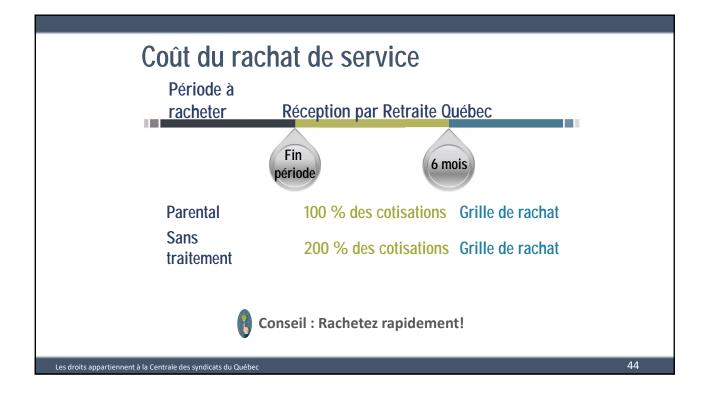


Les étapes du rachat (suite)

Conseils

- Jumelez la demande de rachat à celle de retraite (moment ultime)
- Finalisez les paiements en cours à la date de retraite
- Acheminer vous-même vos formulaire par courrier recommandé ou de façon électronique (Services en ligne et outils/ Services en ligne/ Transmettre un document par internet)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Exemple – Rachat 61 ans

Rachat: 1 an sans traitement en 2021

SANS RACHAT	AVEC RACHAT
41 000 \$ x 2 % x 28 années	41 000 \$ x 2 % x 29 années
= 14 924 \$/an	= 15 457 \$/an

Rente additionnelle : Avant 65 ans : 820 \$/an Après 65 ans : 533 \$/an

Coût approximatif*

Dans les 6 mois du retour d'absence 4 975 \$ (200 % des cotisations)

Plus de 6 mois du retour d'absence (20 % de 41 000\$) 8 200 \$

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

45

Avantageux?



- Évaluation du coût/bénéfice
 - Combien de temps pour rentrer dans son argent?
- Impôt
 - Le coût du rachat est déductible d'impôt (sauf si payé par REER)
- Rachat d'années avant 1987



Devance l'âge de retraite sans réduction?



Consultez votre syndicat

Les droits annartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

^{*} Estimation du coût : voir Liens utiles

Banque de 90 jours

En quoi cela consiste-t-il?

90 jours en banque pouvant servir à combler certaines absences



À la prise de la retraite, Retraite Québec comble automatiquement les absences en utilisant la banque, s'il y a lieu

Lors d'un rachat de service, la banque de 90 jours est appliquée par défaut (si applicable), diminuant d'autant le coût du rachat

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Définition de conjointe ou conjoint

- Priorité sur la prestation de décès
- Qualification au moment du décès
- Trois possibilités :
 - Mariage (civil ou religieux)
 - Union civile (12 mois de vie commune)
 - Union de fait
- De sexe différent ou de même sexe

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

49

Union de fait

Ont maritalement résidé pendant au moins 3 ans (même adresse)

FT

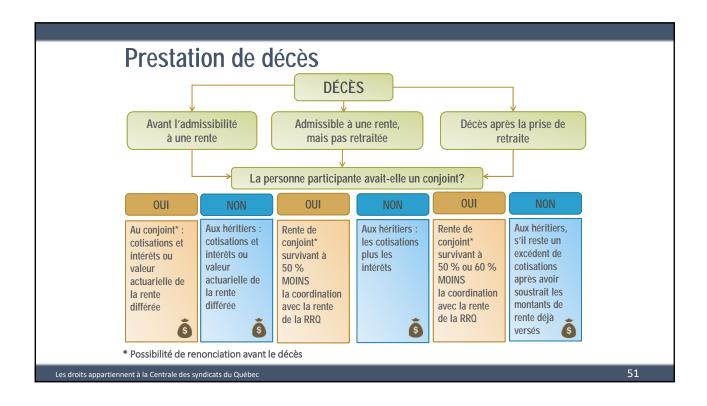
 Ont publiquement été présentés comme conjoints (déclaration fiscale, etc.) durant les 3 ans

OU

 Pendant l'année précédant le décès, ont adopté un enfant ou un enfant est né de leur union

Note : Le mariage se dissout par le décès de l'un des conjoints ou par le divorce. Ainsi, un couple séparé légalement n'est pas considéré comme divorcé

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



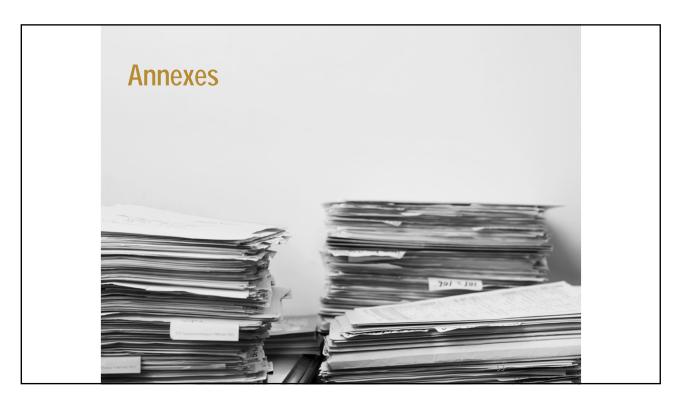
Mise en garde

Cette présentation est à l'intention des membres des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les renseignements qui se trouvent consignés dans cette présentation ne se substituent pas aux lois et règlements qui s'y rattachent. Aussi, il est fortement suggéré aux membres de consulter leur syndicat.

Toute reproduction, correction, transformation ou adaptation des textes et des images, sous quelque forme que ce soit, est interdite à moins d'avoir obtenu une autorisation écrite du Service de la sécurité sociale.

L'équipe de la Sécurité sociale Centrale des syndicats du Québec CSQ
Centrale des syndicats du Québec



Indexation après la retraite

	Pério	Période d'accumulation du service					
	Avant le 1 ^{er} juillet 1982	Entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 déc. 1999	Après le 1 ^{er} janvier 2000				
Indexation	100 % TAIR*	TAIR -3 %	Max. entre TAIR -3 % et 50 % TAIR				
Faible inflation Exemple TAIR = 2 %	2 %	0 %	1 %				
Grande inflation Exemple TAIR = 6,5 %	6,5 %	3,5 %	3,5 %				

^{*} TAIR : taux d'augmentation de l'indice des rentes, se rapprochant de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

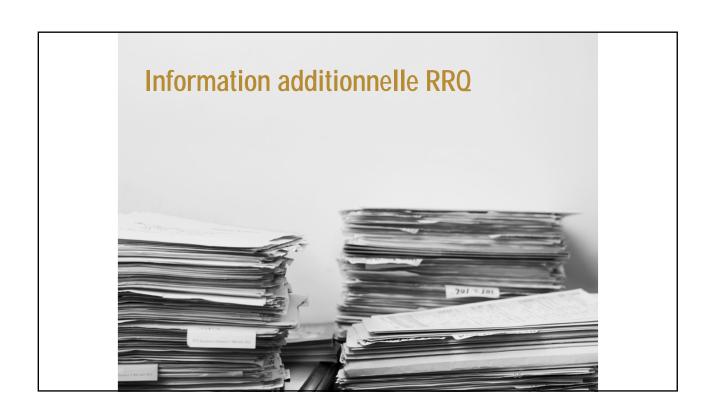
Exemple

Augmentation du TAIR au 1er janvier 2022 : 2,7 %							
Rente au 1 ^{er} janvier 2021	Service	Taux d'indexation	Rente au 1 ^{er} janvier 2022				
0\$	0,0 an	2,7 %	0 \$				
9 840 \$	14 ans	0 %	9 840 \$				
14 760 \$	21 ans	1,35 %	14 959 \$				
24 600 \$	35 ans		24 799 \$				

Hausse de 0,80 %

Note: Les régimes publics (RRQ et PSV) sont pleinement indexés

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québe



Valeur des prestations de base* pour 2022 selon l'âge de début de la rente

Âge (début de la retraite)	Montant maximal par mois	Montant maximal par année
60 ans	802 \$ (-36,0 %)	9 628 \$
61 ans	893 \$ (-28,8 %)	10 716 \$
62 ans	983 \$ (-21,6 %)	11 796 \$
63 ans	1 073 \$ (-14,4 %)	12 876 \$
64 ans	1 164 \$ (-7,2 %)	13 968 \$
65 ans	1 254 \$	15 043 \$

^{*} Montants arrondis au \$

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

5

Travail et rente RRQ

■ Personne au travail âgée entre 60 et 65 ans

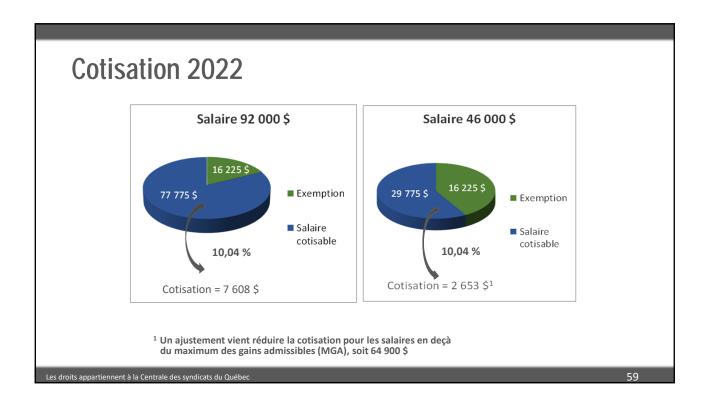
■ 2 revenus : salaire + RRQ

Continue de contribuer

■ Supplément automatique : 0,5 % du revenu cotisé

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

E 0





Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

- La PSV est une prestation universelle
- Pour être admissible, il faut :
 - détenir la citoyenneté canadienne et avoir minimalement résidé au Canada pendant 10 ans après l'âge de 18 ans
- Pour atteindre le maximum, il faut :
 - avoir habité au Canada au moins 40 ans après l'âge de 18 ans
- En janvier 2022, le montant maximal mensuel est de 642,25 \$
- En juillet 2022, augmentation automatique de 10 % pour les 75 ans et plus

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

6

Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) (suite)

- La PSV doit être demandée une seule fois. Par la suite, elle est rajustée automatiquement, soit 4 fois/année, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
- On peut reporter le paiement de sa pension après 65 ans; elle sera alors bonifiée de 0,6 %/mois (7,2 %/année de report)
- Le SRG (Supplément de revenu garanti) et l'allocation à la personne conjointe doivent faire l'objet d'une demande
 - Pour connaître les montants payables, visitez le site : <u>canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/paiements.html</u>

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québer

Liens utiles

CSQ : <u>lacsq.org</u>

■ AREQ : areq.lacsq.org

■ Retraite Québec : <u>retraitequebec.gouv.qc.ca</u>

-Formulaires: rrq.gouv.qc.ca/fr/services/formulaires

–Mon dossier :

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx

PSV :

https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec